



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS
LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(EN DOLLARS CANADIENS)





Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Nouveau Monde Graphite Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Nouveau Monde Graphite Inc. et de sa filiale (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



Observations – États financiers modifiés

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 22 des états financiers consolidés qui explique que l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été retraité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 29 avril 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128042

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------------------------|------|
| ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 1 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL | 2 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES | 3 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE | 4 |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 5-26 |

| | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|----------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| | | \$ | \$ |
| ACTIF | | | |
| COURANT | | | |
| Trésorerie | 5 | 4 077 445 | 3 794 449 |
| Subvention à recevoir | | 232 935 | 235 835 |
| Fonds à usage restreint | | 158 198 | - |
| Placements | | 22 450 | 19 757 |
| Taxes d'achats à recevoir | | 668 399 | 979 158 |
| Crédits d'impôt à recevoir | 6 | 4 150 552 | 1 339 098 |
| Charges payées d'avance | | 300 197 | 53 246 |
| Total de l'actif courant | | 9 610 176 | 6 421 543 |
| NON COURANT | | | |
| Crédits d'impôt à recevoir | 6 | 2 203 104 | 2 811 454 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 2 870 897 | 1 287 845 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 1 525 211 | 2 126 752 |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 10 | 563 349 | - |
| Fonds à usage restreint | 5 | 621 111 | 779 309 |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 11 | 35 688 996 | 24 252 483 |
| Total de l'actif non courant | | 43 472 668 | 31 257 843 |
| Total de l'actif | | 53 082 844 | 37 679 386 |
| PASSIF | | | |
| COURANT | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | | 4 908 027 | 5 785 742 |
| Portion courante de la dette à long terme | 7 | 4 960 639 | 930 841 |
| Total passif courant | | 9 868 666 | 6 716 583 |
| NON COURANT | | | |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | 12 | 621 111 | 621 111 |
| Passif d'impôt différé | 14 | 5 084 835 | 3 860 873 |
| Dette à long terme | 7 | 149 628 | 2 377 300 |
| Autre passif | | - | 448 168 |
| Total passif non courant | | 5 855 574 | 7 307 452 |
| Total du passif | | 15 724 240 | 14 024 035 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital-actions | 13.1 | 56 183 821 | 36 242 680 |
| Bons de souscription | 13.2 | 2 223 687 | 4 779 707 |
| Surplus d'apport | | 7 368 066 | 4 218 869 |
| Déficit | | (28 416 970) | (21 585 905) |
| Total des capitaux propres | | 37 358 604 | 23 655 351 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 53 082 844 | 37 679 386 |
| Continuité d'exploitation | 1 | | |
| Engagements | 20 | | |
| Événements postérieurs | 21 | | |

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 29 avril 2020.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Éric Desaulniers - « Administrateur »

(s) Yannick Beaulieu – « Administrateur »

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

| | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|------------------------------------------------------|-------|--------------------|--------------------|
| | | \$ | \$ |
| Charges | | | |
| Honoraires professionnels | | 948 510 | 737 799 |
| Honoraires de consultation | | 414 967 | 715 749 |
| Salaires et charges sociales | | 2 079 613 | 1 077 916 |
| Paievements fondés sur des actions | 13.5 | 505 315 | 844 949 |
| Amortissements | 8-10 | 724 030 | 493 070 |
| Frais de recherche et développement | | - | - |
| Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation | | - | 1 164 |
| Perte (gain) de valeur sur placement | | (2,693) | 34 193 |
| Frais de déplacement, représentation et congrès | | 491 568 | 715 552 |
| Frais de bureau et d'administration | | 501 042 | 412 017 |
| Frais de Bourse, autorités et communications | | 126 756 | 214 916 |
| Frais (revenus) financiers, nets | | 266 164 | (7 388) |
| Perte avant impôts | | 6 055 272 | 5 239 937 |
| Charge d'impôt différé | 14 | 775 793 | 2 819 738 |
| Perte nette et résultat global | | 6 831 065 | 8 059 675 |
| Résultat par action de base et dilué | | (0,030) | (0,054) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | | 227 239 744 | 150 550 323 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

| | Notes | Nombre | Capital-actions | Bons de souscription | Surplus d'apport | Déficit | Total des capitaux propres |
|----------------------------------------------------|-------|--------------------|-------------------|----------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1^{er} janvier 2019 | | 175 311 126 | 36 242 680 | 4 779 707 | 4 218 869 | (21 585 905) | 23 655 351 |
| Actions émises dans le cadre d'un placement privé | 13.1 | 86 170 213 | 20 250 000 | - | - | - | 20 250 000 |
| Frais d'émission d'actions | | - | (401 406) | - | - | - | (401 406) |
| Expiration de bons de souscription | 13.2 | - | - | (2 573 208) | 2 573 208 | - | - |
| Exercice d'options d'achat d'actions | 13.5 | 250 000 | 78 906 | - | (28 906) | - | 50 000 |
| Actions émises pour des honoraires de consultation | | 51 475 | 13 641 | - | - | - | 13 641 |
| Paie ment fondé sur des actions | 13.5 | - | - | 17 188 | 604 895 | - | 622 083 |
| Perte nette et résultat global | | - | - | - | - | (6 831 065) | (6 831 065) |
| Solde au 31 décembre 2019 | | 261 782 814 | 56 183 821 | 2 223 687 | 7 368 066 | (28 416 970) | 37 358 604 |

| | Notes | Nombre | Capital-actions | Bons de souscription | Surplus d'apport | Déficit | Total des capitaux propres |
|-----------------------------------------------------------|-------|--------------------|-------------------|----------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1^{er} janvier 2018 | | 134 681 078 | 25 701 940 | 3 370 718 | 3 169 941 | (12 777 560) | 19 465 039 |
| Unités émises dans le cadre d'un placement privé | | 28 523 668 | 7 736 083 | 821 017 | - | - | 8 557 100 |
| Unités émises dans le cadre d'un placement accréditif | | 6 395 377 | 1 832 307 | - | - | - | 1 832 307 |
| Frais d'émission d'actions et d'unités | | - | (527 198) | (50 870) | 22 940 | - | (555 128) |
| Actions émises pour l'acquisition de droits miniers | | 1 000 000 | 295 000 | - | - | - | 295 000 |
| Exercice de bons de souscription | 13.2 | 3 871 003 | 951 179 | (176 979) | - | - | 774 200 |
| Exercice d'options de courtier | | 90 000 | 28 419 | - | (7 719) | - | 20 700 |
| Expiration de bons de souscription | | - | - | (115 594) | 115 594 | - | - |
| Exercice d'options d'achat d'actions | 13.5 | 750 000 | 224 950 | - | (72 450) | - | 152 500 |
| Changement de date d'échéance des bons de souscription | | - | - | 748 670 | - | (748 670) | - |
| Paie ment fondé sur des actions | 13.5 | - | - | - | 990 563 | - | 990 563 |
| Bons émis pour services rendus | | - | - | 182 745 | - | - | 182 745 |
| Perte nette et résultat global | | - | - | - | - | (8 059 675) | (8 059 675) |
| Solde au 31 décembre 2018 | | 175 311 126 | 36 242 680 | 4 779 707 | 4 218 869 | (21 585 905) | 23 655 351 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

| | Notes | 2019 \$ | 2018 * Redressé \$ |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|---------------------|--------------------------|
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | |
| Perte nette | | (6 831 065) | (8 059 675) |
| Amortissements | 8-10 | 724 030 | 493 070 |
| Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation | | - | 1 164 |
| Perte (gain) de valeur sur placement | | (2 693) | 34 193 |
| Charge d'impôt différé | | 775 793 | 2 819 738 |
| Paieement fondé sur des actions | | 518 974 | 844 949 |
| Frais financiers | | 136 821 | - |
| Variation nette du fonds de roulement | 15 | (461 844) | 944 630 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | (5 139 984) | (2 921 931) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation | 10 | (13 749 450) | (14 113 627) |
| Fonds à usage restreint | | - | (779 309) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 8 | (1 672 743) | (697 841) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 9 | - | (2 567 135) |
| Crédits d'impôt et subventions reçus | | 235 835 | 166 456 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (15 186 358) | (17 991 456) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Produits de l'émission d'actions dans le cadre d'un placement privé | 13 | 20 250 000 | 10 859 436 |
| Augmentation de la dette | 7 | 2 000 000 | 3 308 141 |
| Remboursement de la dette | | (1 289 256) | - |
| Exercice de bons de souscription | | - | 774 200 |
| Exercice d'options | | 50 000 | 152 500 |
| Exercice d'options de courtier | | - | 20 700 |
| Frais d'émission d'actions | | (401 406) | (555 128) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 20 609 338 | 14 559 849 |
| Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | 282 996 | (6 353 538) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 3 794 449 | 10 147 987 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | | 4 077 445 | 3 794 449 |
| Informations supplémentaires | 15 | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

* Voir la note 22 pour les détails relatifs au redressement causé par une erreur.

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « Nouveau Monde » ou « NMG ») a été constituée le 31 décembre 2012, sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Elle se spécialise dans l'exploration et l'évaluation de propriétés minières au Québec.

Les actions de la Société sont inscrites à la bourse de croissance TSX sous le symbole NOU, à la bourse OTCQX Market sous le symbole NMGRF et à la bourse de Francfort sous le symbole NM9. Le siège social de la Société, sa principale place d'affaires, est situé au 331 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, JOK 3B0.

Au 31 décembre 2019, la Société avait un fonds de roulement négatif de 258 490\$ et un déficit cumulé de 28 416 970\$ et présentait une perte de 6 831 065 \$ pour la période terminée à cette date. Le fonds de roulement comprenait un crédit d'impôt à recevoir de 4 150 552 \$ et une trésorerie de 4 077 445 \$.

La poursuite des activités de la Société et le financement de ses activités de prospection, d'évaluation, de mise en valeur et d'acquisition dépendent de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire sous une forme ou une autre, notamment par l'émission d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres, par la réduction des dépenses ou par une combinaison de partenariats stratégiques, de contreparties, de financements de projet par emprunts, d'accords d'enlèvement, de financements par redevances et d'autres formes de financement offertes sur les marchés financiers. Bien que la direction ait réussi à trouver du financement par le passé incluant 22 250 000 \$ en 2019, rien ne garantit qu'elle soit à nouveau en mesure d'y parvenir dans l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives soient accessibles, ni qu'elles le soient à des conditions qui seront acceptables pour la Société. Dans l'éventualité où la direction ne pourrait obtenir de nouveaux financements, la Société serait dans l'incapacité de poursuivre son exploitation et les montants réalisés des actifs pourraient être inférieurs aux montants qui sont inscrits dans les présents états financiers consolidés. De telles circonstances indiquent la présence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés ne rendent pas compte des ajustements des valeurs comptables des actifs et des passifs, des charges et des postes de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

2. MODE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis conformément aux Normes comptables internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (y compris les états comparatifs) ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 avril 2020.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES ADOPTÉES

A) Adoption d'IFRS 16 – Contrats de location

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a mis en oeuvre l'IFRS 16 – *Contrats de location*, qui remplace IAS 17 – *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La Société a adopté IFRS 16 en utilisant la méthode rétrospective modifiée et, par conséquent, les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'ont pas été retraitées. En vertu de l'IFRS 16, la charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives remplacent les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire dans le résultat d'exploitation en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location.

Lors de l'adoption de la norme IFRS 16, la Société a comptabilisé les passifs d'obligations locatives qui étaient auparavant classés en tant que « contrats de location simple » en vertu des principes de la norme IAS 17. Au 1^{er} janvier 2019, la Société a comptabilisé un passif de 682 268 \$ lié à des contrats de location antérieurs, qui sont désormais considérés comme des dettes au moment de l'adoption de la norme IFRS 16 (voir la note 7.2). Ces contrats de location ont été évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés au 1^{er} janvier 2019 en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. Le taux d'emprunt marginal pondéré de la Société appliqué aux engagements au titre de la location au 1^{er} janvier 2019 était de 6,38 %. Les actifs de droit d'utilisation associés ont été évalués au montant correspondant au passif du contrat de location au 1^{er} janvier 2019 (voir la note 10).

À la suite de l'adoption de la norme IFRS 16, la méthode comptable appliquée aux contrats de location s'appliquait comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Au début d'un contrat, la Société détermine si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée, moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société détermine si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié ;
- La Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ; et

- La Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif.

La Société comptabilise un droit d'utilisation et un passif au titre de la location à la date de début du contrat. L'actif lié au droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif au titre du contrat de location ajusté pour tout paiement de location effectué à la date de prise d'effet ou avant, majoré des coûts directs initiaux encourus et une estimation des coûts de démantèlement et de suppression des coûts de l'actif sous-jacent ou pour restaurer l'actif sous-jacent ou le site sur lequel il est situé, moins les incitations à la location reçues.

Le passif au titre de la location est évalué selon la valeur actualisée des paiements futurs au début du contrat. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat ne peut être déterminé. La valeur comptable des obligations locatives doit être réévaluée s'il y a un changement ou une modification de la durée du contrat de location, des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire entre la date de début et la plus proche de la fin de la durée de vie utile de l'actif au droit d'utilisation ou la fin de la durée du contrat de location. La durée de vie utile estimée des actifs bénéficiant du droit d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif lié au droit d'utilisation est périodiquement réduit du fait des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations du passif du contrat de location.

La durée des contrats de location doit être calculée comme la portion non résiliable du contrat de location additionnée de toute option de prolongation dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer ou toute portion résiliable que la Société a la certitude de ne pas résilier.

La Société applique l'exemption sur les contrats de location à court terme, soit les contrats de 12 mois et moins et qui ne comportent pas d'option d'achat. De plus, la Société applique le même traitement pour les contrats de faible valeur, soit ceux reliés à des actifs dont la valeur à neuf est moindre de 8 000 \$. Tous les paiements des contrats court terme et de faibles valeurs sont ainsi passés directement en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le tableau suivant permet de rapprocher les engagements de la Société en matière de location-exploitation au 31 décembre 2018, comme indiqué précédemment dans les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société, aux passifs de location constatés lors de l'application initiale de IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 :

| | |
|------------------------------------------|----------------|
| ACTIF | |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 682 268 |
| Total de l'actif | 682 268 |
| | |
| PASSIF | |
| Partie courante de la dette à long terme | 321 556 |
| Dettes à long terme | 360 712 |
| Total du passif | 682 268 |

B) Adoption d'IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a mis en oeuvre IFRIC 23 qui précise comment les exigences de comptabilisation et d'évaluation de IAS 12, *Impôts sur le résultat*, sont appliquées lorsqu'il existe l'incertitude entourant le traitement de l'impôt sur le revenu. L'interprétation impose à l'entité :

- De déterminer si elle devrait considérer les traitements fiscaux isolément ou plutôt les regrouper, selon l'approche qui prédit le mieux le dénouement de l'incertitude ;
- De refléter l'effet de l'incertitude dans le montant de l'impôt à payer (à recouvrer) s'il est probable qu'elle paiera ou recouvrera un montant lié à l'incertitude ;
- D'évaluer une incertitude fiscale selon celle des deux méthodes suivantes, soit la méthode du montant le plus probable ou la méthode de l'espérance mathématique, qui lui semble fournir la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

L'adoption de cette interprétation comptable n'a eu aucune incidence pour la Société.

3.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société mère et de sa filiale. La Société mère contrôle une filiale si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale.

Toutes les transactions et tous les soldes entre les sociétés du groupe sont éliminés lors de la consolidation, y compris les profits latents et les pertes latentes sur les transactions réalisées entre les sociétés du groupe. Les montants présentés dans les états financiers des filiales ont été rajustés, au besoin, de manière à ce qu'ils respectent les méthodes comptables adoptées par la Société.

Le résultat net ou les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à partir de la date effective de l'acquisition ou jusqu'à la date effective de la cession, le cas échéant.

Filiale

Les informations sur la filiale de la Société au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

| NOM DE LA FILIALE | ACTIVITÉ PRINCIPALE | PAYS DE CONSTITUTION | INTÉRÊT ET DROIT DE VOTE |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|--------------------------|
| Quartier Nouveau Monde Inc. | Société immobilière | Canada | 100 % |

3.3 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Le 25 septembre 2017, la société Shinzoom Nouveau Unifiés Corp. (« Shinzoom ») a été créée. Elle est inactive au 31 décembre 2019. La Société détient une participation de 49 % dans Shinzoom.

3.4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et le dépôt à terme qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et qui est exposé à un risque négligeable de changement de valeur.

3.5 CRÉDITS D'IMPÔT À RECEVOIR

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées, à un crédit d'impôt remboursable sur les pertes pour pertes en vertu de la *Loi de la taxe sur l'exploitation minière (Québec)* et à des crédits d'impôt pour la recherche et le développement. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des coûts encourus sur la base d'estimations effectuées par la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront reçus et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont associées.

3.6 SUBVENTIONS À RECEVOIR

La Société reçoit périodiquement des subventions de différents programmes incitatifs. Les subventions sont comptabilisées seulement lorsque la Société obtient une preuve raisonnable de l'encaissement à venir et lorsqu'elle entend respectés les conditions s'y rattachant. L'aide financière reçue est appliquée contre les coûts liés de façon systématique et dans la même période comptable.

3.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. L'amortissement des immobilisations corporelles est capitalisé aux actifs d'exploration et d'évaluation lorsqu'il se rapporte à des projets précis d'exploration et d'évaluation. Ces actifs sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire ou dégressif dans l'état consolidé du résultat global. En règle générale, les périodes ou taux d'amortissement sont les suivants :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Bâtiment | 25 années |
| Équipement d'exploration et mobilier | 20 % |
| Ordinateur | 30 % |

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revues au moins une fois à la fin de chaque exercice. Les profits ou les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre le produit de cession et la valeur comptable nette de l'actif. Ils sont ensuite comptabilisés à l'état du résultat.

3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels comprennent des logiciels et des licences à durée de vie définie. Les actifs sont capitalisés et amortis de manière dégressive ou linéaire dans l'état consolidé du résultat global. En règle générale, les taux d'amortissement sont les suivants :

| | |
|-----------|-------------|
| Logiciels | 30 % |
| Licences | 2-10 années |

3.9 DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION ET ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés lors de la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale ne soient démontrées.

Les coûts engagés avant l'acquisition des droits légaux d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés dans les états du résultat global. Une fois que le droit légal d'entreprendre des activités d'exploration et d'évaluation a été obtenu, les coûts d'acquisition des droits miniers ou des options pour acquérir ces droits (convention d'option), des frais liés à l'exploration et à l'évaluation de propriétés minières, moins les crédits d'impôt remboursables liés à ces frais, sont comptabilisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation comprennent les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, les tranchées, l'échantillonnage, les frais de recherche et développement spécifique à un projet minier et autres coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les divers coûts sont capitalisés propriété par propriété dans l'attente de la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour ces actifs au cours de la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

3.10 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé ;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable, et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

3.11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Puisque la Société est en phase d'exploration et qu'elle n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Impôts exigibles

La charge d'impôt exigible correspond au montant des impôts sur le résultat payable au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et ajusté pour tenir compte de toute modification à l'impôt à payer à l'égard d'exercices antérieurs.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, au titre des différences temporaires survenant entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé si les différences temporaires découlent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice comptable ni sur le bénéfice imposable. Le montant de l'impôt différé est fonction de la façon prévue dont la valeur comptable des actifs ou des passifs sera réalisée ou réglée, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de la situation financière et dont la mise en œuvre est prévue pour la période pendant laquelle l'impôt différé sera réalisé ou récupéré. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé seront disponibles.

Les actifs et les passifs sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ou les actifs et passifs d'impôt différé, et que les actifs et passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat perçus par la même administration fiscale.

3.12 CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à la juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Le produit tiré des émissions d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative. Le modèle Black-Scholes est utilisé pour calculer la juste valeur des bons de souscription et le cours de la Bourse au moment de l'émission pour les actions.

Placements d'actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration et d'évaluation en émettant des actions accréditives. Elle renonce aux déductions de dépenses pour ressources en faveur des investisseurs, conformément à la loi de l'impôt applicable. La Société comptabilise un passif d'impôt différé à l'égard des actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées. La différence entre la valeur de marché d'une action ordinaire lors de l'émission et le montant que les investisseurs ont payé en retour des actions (la « prime ») est comptabilisée selon la méthode résiduelle à titre d'autres passifs, lesquels sont repris sous forme de recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été engagées.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions non exercées et la charge liée aux bons de souscription expirés.

Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription non exercés.

3.13 RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de courtier et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de la période ou à la date d'émission des actions potentielles dilutives si elle est ultérieure.

3.14 PROVISION ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société, et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Une provision liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée dans le coût de la propriété minière lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

3.15 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options de courtier) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement, et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers, dans le cas d'un financement en actions, sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres, et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

3.16 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers est décrite ci-après (et à la note 18).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, l'évaluation initiale inclut les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à la création de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement au coût amorti ; ou
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le résultat net).

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ensuite évalué au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et net de toute perte de valeur, si :

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais de la perte nette sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les investissements dans des instruments de créance, cela dépendra du modèle commercial dans lequel l'investissement est détenu. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable par la Société au moment de la comptabilisation initiale de comptabiliser le placement en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas, les gains et les pertes ne seront jamais reclassés en perte nette et aucune perte de valeur ne peut être comptabilisée en perte nette. Les dividendes générés par ces investissements sont comptabilisés en perte nette à moins que les dividendes ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement.

Dettes financières

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, à l'exception des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, y compris les dérivés qui sont des passifs, seront ultérieurement évalués à la juste valeur.

Dérivés

Les dérivés sont initialement constatés à la juste valeur lorsque la Société devient partie au contrat de dérivé et sont ensuite réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période étudiée. Le profit ou la perte en résultant est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global, à moins que le dérivé ne soit désigné et efficace en tant qu'instrument de couverture. Les dérivés dont la juste valeur est

positive sont comptabilisés à l'actif ; les dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés en tant que passifs. Les contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers qui répondent à la définition d'un dérivé, mais qui ont été conclus et sont détenus conformément aux exigences prévues de la Société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation, ne sont pas comptabilisés en tant que dérivés. Ces contrats seraient enregistrés en tant que contrats d'achat et de vente exécutoires.

Pour les passifs financiers et les contrats exécutoires, la Société détermine si un contrat contient un dérivé incorporé lorsqu'elle en devient partie. Les dérivés incorporés dans un contrat sont traités comme des dérivés distincts si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Instruments financiers - Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes, effectuant une transaction en pleine relation de dépendance.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en fonction des cours du marché, le cas échéant. Pour les instruments financiers non négociés sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées en fonction de techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques peuvent comprendre l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'utilisation d'opérations récentes dans des conditions de pleine concurrence, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument essentiellement identique, ainsi que d'autres modèles d'évaluation. La Société applique une hiérarchie pour classer les méthodes d'évaluation utilisées pour évaluer les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les niveaux 1 à 3 sont définis en fonction du degré auquel les données sur la juste valeur sont observables et ont une incidence significative sur la juste valeur comptabilisée, comme suit :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Les techniques d'évaluation utilisent des données observables importantes, directement ou indirectement, ou les évaluations sont basées sur les prix cotés pour des instruments similaires ; et
- Niveau 3 : Les techniques d'évaluation utilisent des intrants importants qui ne sont pas basés sur des données de marché observables (intrants non observables).

Dépréciation d'actifs

La Société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues liées à ses instruments de créance comptabilisés au coût amorti et par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'éventuelle augmentation significative du risque de crédit.

La Société suppose que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale s'il est déterminé que l'instrument financier présente un risque de crédit faible à la date de déclaration. Une notation externe de qualité « investment grade » est considérée comme indiquant qu'un instrument financier peut être considéré comme présentant un risque de crédit faible.

La Société applique l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9 pour les créances clients et les actifs contractuels, qui exige que les pertes de crédit à terme attendues soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des créances.

Les instruments financiers de la Société sont les suivants :

| INSTRUMENTS FINANCIERS | CLASSIFICATION |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et fonds à usage restreint | Coût amorti |
| Montant à recevoir | Coût amorti |
| Investissement en actions | Juste valeur par |
| | |
| DETTES FINANCIERES | CLASSIFICATION |
| Créditeurs et charges à payer | Coût amorti |
| Prêts payables | Coût amorti |

3.17 CONTRAT DE LOCATION (JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018)

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il faut se fonder sur la substance de l'accord à la date de sa passation.

Contrats de location-financement – Les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'élément loué sont inscrits à l'actif dès la conclusion du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette dernière est inférieure. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et les obligations locatives. Les actifs loués inscrits à l'actif sont amortis sur la plus courte de la durée d'utilité estimée de l'actif et de la durée du contrat de location en l'absence de certitude raisonnable que la Société deviendra propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Contrats de location simple – Sont classés comme des contrats de location simple les contrats de location qui n'ont pas pour effet de transférer à la Société, en tant que preneur, la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location au titre des charges à l'état consolidé du résultat net et du résultat global, ou ils sont inscrits à l'actif au titre des immobilisations corporelles, si les critères d'inscription à l'actif sont réunis.

3.18 INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit celui de l'acquisition, de l'exploration et de l'évaluation de biens miniers. Toutes les activités de la Société sont menées dans la province du Québec, au Canada.

3.19 MONNAIE FONCTIONNELLE

Les éléments des états financiers consolidés sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien.

4. ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare ses états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui a la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation nécessite l'exercice d'un jugement. Les estimations et hypothèses retenues sont examinées régulièrement et sont basées sur des données historiques et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs que l'on estime raisonnables dans les circonstances.

Provision pour l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les activités d'exploration de la Société sont soumises à un certain nombre de lois et de réglementations en matière de protection de l'environnement. La Société comptabilise la meilleure estimation par la direction des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts réellement supportés au cours de périodes futures pourraient être très différents de ces estimations. En outre, les modifications futures des lois et des réglementations, le calendrier des flux de trésorerie estimés et les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable de cette provision.

Comptabilisation des actifs d'impôts différés et l'évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement la probabilité que ses actifs d'impôt différé se matérialisent. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société générera par la suite un revenu imposable suffisant auquel de telles pertes puissent être imputées pendant la période de report. Par sa nature, cette évaluation nécessite beaucoup de jugement. À ce jour, la direction n'a enregistré aucun actif d'impôt différé excédant les différences temporelles imposables existantes qui devrait s'inverser au cours de la période de report.

Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer, selon la meilleure estimation et le meilleur jugement possible des autorités fiscales à la date de clôture. Cependant, des incertitudes subsistent quant à l'interprétation de la réglementation fiscale, en particulier en ce qui concerne les crédits de droits miniers remboursables pour perte et les crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration éligibles, ainsi qu'en ce qui concerne le montant et le moment du recouvrement de ces crédits. Afin de déterminer si les dépenses engagées sont admissibles aux crédits d'exploration pour l'exploration, la Société doit faire preuve de beaucoup de jugement et recourir à des techniques complexes, ce qui rend incertaine le recouvrement des crédits d'impôt. En conséquence, il peut exister une différence significative entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt et le montant réel des crédits d'impôt reçus à la suite de l'examen, par les administrations fiscales, de questions sujettes à interprétation. Dans l'éventualité d'une telle différence, un ajustement doit être apporté aux crédits d'impôt pour frais de prospection minière au cours de périodes futures. L'administration fiscale peut prendre beaucoup de temps pour rendre compte de ses décisions en matière fiscale, prolongeant ainsi la période de recouvrement du crédit d'impôt. Les crédits d'impôt à l'exploration minière que la Société s'attend à récupérer sur une période de plus d'un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont basés sur les meilleures estimations de la société et dans le meilleur sens possible, comme indiqué ci-dessus. Cependant, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'autorité fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui seront effectivement recouverts et le moment de ce recouvrement peuvent différer considérablement des estimations comptables et affecter la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | <u>31 décembre 2019</u> | <u>31 décembre 2018</u> |
|------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Trésorerie | 4 077 445 | 3 794 449 |

Au 31 décembre 2019, la Société avait fait un dépôt de 621 111 \$ lié à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et de disposait de 158 198 \$ lié à une lettre de crédit consentie à Investissement Québec relativement au financement du prêt (note 7).

6. CRÉDITS D'IMPÔTS À RECEVOIR

| | <u>31 décembre 2019</u> | <u>31 décembre 2018</u> |
|----------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Portion courante du crédit d'impôts à recevoir | 4 150 552 | 1 339 098 |
| Portion non courante du crédit d'impôts à recevoir | 2 203 104 | 2 811 454 |
| | <u>6 353 656</u> | <u>4 150 552</u> |

Les crédits d'impôt attendus au-delà de 12 mois sont comptabilisés dans les actifs non courants.

7. EMPRUNT À PAYER

| | <u>31 décembre 2019</u> | <u>31 décembre 2018</u> |
|-----------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Financement (7.1) | 4 501 962 | 3 308 141 |
| Obligations locatives (7.2) | 608 305 | - |
| Balance à la fin de la période | 5 110 267 | 3 308 141 |
| Portion courante de la dette à long terme | 4 960 639 | 930 841 |
| Portion non courante de la dette à long terme | <u>149 628</u> | <u>2 377 300</u> |

7.1 FINANCEMENT

| | <u>31 décembre 2019</u> | <u>31 décembre 2018</u> |
|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde de début de la période | 3 308 141 | - |
| Produit | 2 000 000 | 3 361 788 |
| Remboursement | (943 000) | - |
| Frais d'émission | - | (53 647) |
| Amortissement des frais d'émission | 40 163 | - |
| Intérêts à payer capitalisés | 96 658 | - |
| Balance à la fin de la période | 4 501 962 | 3 308 141 |
| Portion courante du financement | 4 501 962 | 930 841 |
| Portion non courante du financement | <u>-</u> | <u>2 377 300</u> |

Le 21 décembre 2018, la Société a conclu un financement avec Investissement Québec pour un montant total de 4 665 000 \$ au moyen de quatre offres de prêt dont 3 361 788 \$ a été reçu et la balance sera octroyée conformément aux besoins de trésorerie de Nouveau Monde, mais sous réserve de la réalisation des conditions énoncées dans les offres de prêt. Les prêts sont garantis par des hypothèques de premier rang d'un montant total de 4 655 000 \$ grevant l'universalité de ses créances et comptes à recevoir présents et futurs. Les prêts portent intérêt à des taux annuel se situant entre 6,25 % et 6,38 %.

Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2019, la Société a effectué un remboursement de 943 000 \$. La tranche restante, totalisant 2 418 788 \$ et remboursable au 30 juin 2020, a été reclassée à court terme. Les sommes restantes pouvant être empruntées ne l'ont toujours pas été.

Au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2019, la Société a conclu une nouvelle entente de financement avec un de ses plus importants actionnaires, Pallinghurst Graphite Limited (« Pallinghurst »), pour une somme totale 2 000 000 \$. Cette entente fut conclue le 27 juin 2019

et l'entente exige un remboursement en totalité du prêt et des intérêts accumulés au plus tard le 31 décembre 2020. L'entente porte à intérêt à un taux de 9 % annuellement et ce prêt conclu avec Pallinghurst est non garanti.

Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2019, les intérêts payés totalisent 190 979 \$. La charge d'intérêt couvrant la même période totalise 327 800 \$, incluant les intérêts reliés à l'obligation locative et la dépense relié à l'amortissement des frais d'émission de la dette.

7.2 OBLIGATIONS LOCATIVES

| | <u>31 décembre 2019</u> | <u>31 décembre 2018</u> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde de début de la période | - | - |
| Adoption d'IFRS 16 | 682 268 | - |
| Nouveaux engagements en vertu de contrats de location | 272 293 | - |
| Remboursement de principal | (346 256) | - |
| Balance à la fin de la période | <u>608 305</u> | <u>-</u> |
| Portion courante | 458 677 | - |
| Portion non courante | <u>149 628</u> | <u>-</u> |

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains \$ | Immeubles \$ | Équipements \$ | Ordinateurs \$ | Mobilier \$ | Matériels roulants \$ | Total \$ |
|---------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2019 | 226 543 | 1 036 945 | 62 580 | 31 864 | 49 135 | 9 218 | 1 416 285 |
| Acquisition | 239 450 | 1 393 340 | - | 14 662 | 21 242 | - | 1 668 694 |
| Solde au 31 décembre 2019 | <u>465 993</u> | <u>2 430 285</u> | <u>62 580</u> | <u>46 526</u> | <u>70 377</u> | <u>9 218</u> | <u>3 084 979</u> |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2019 | - | 46 871 | 58 461 | 5 867 | 14 771 | 2 470 | 128 440 |
| Amortissement | - | 70 781 | 1 103 | 8 073 | 3 877 | 1 808 | 85 642 |
| Solde au 31 décembre 2019 | <u>-</u> | <u>117 651</u> | <u>59 564</u> | <u>13 940</u> | <u>18 648</u> | <u>4 278</u> | <u>214 082</u> |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2019 | <u>465 993</u> | <u>2 312 634</u> | <u>3 016</u> | <u>32 586</u> | <u>51 729</u> | <u>4 940</u> | <u>2 870 897</u> |
| | | | | | | | |
| | Terrains \$ | Immeubles \$ | Équipements \$ | Ordinateurs \$ | Mobilier \$ | Matériels roulants \$ | Total \$ |
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2018 | 147 809 | 446 392 | 62 107 | 16 680 | 45 456 | - | 718 444 |
| Acquisition | 78 734 | 590 553 | 473 | 15 184 | 3 679 | 9 218 | 697 841 |
| Solde au 31 décembre 2018 | <u>226 543</u> | <u>1 036 945</u> | <u>62 580</u> | <u>31 864</u> | <u>49 135</u> | <u>9 218</u> | <u>1 416 285</u> |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2018 | - | 20 298 | 57 126 | 739 | 7 784 | - | 85 947 |
| Amortissement | - | 26 573 | 1 335 | 5 128 | 6 987 | 2 470 | 42 493 |
| Solde au 31 décembre 2018 | <u>-</u> | <u>46 871</u> | <u>58 461</u> | <u>5 867</u> | <u>14 771</u> | <u>2 470</u> | <u>128 440</u> |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2018 | <u>226 543</u> | <u>990 074</u> | <u>4 119</u> | <u>25 997</u> | <u>34 364</u> | <u>6 748</u> | <u>1 287 845</u> |

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société et Hydro-Québec (HQ) ont signé un accord de licence autorisant la Société à utiliser les technologies brevetées de HQ pour la micronisation, la sphéronisation, la purification et le revêtement de graphite naturel visant servir le marché des batteries lithium-ion. La Société a versé 2 millions de dollars US (2 561 818 \$) pour l'utilisation des brevets qui expirent à différentes échéances entre le 24 octobre 2021 au 7 juin 2028. La licence a été capitalisée en tant qu'immobilisation incorporelle et sera amortie sur la durée de vie des brevets sous-jacents.

| | Logiciels | Brevets | Total |
|---------------------------------------------------|--------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2019 | 16 058 | 2 561 818 | 2 577 876 |
| Acquisition | - | - | - |
| Solde au 31 décembre 2019 | 16 058 | 2 561 818 | 2 577 876 |
| Amortissement | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2019 | 3 019 | 448 105 | 451 124 |
| Amortissement | 4 065 | 597 476 | 601 541 |
| Solde au 31 décembre 2019 | 7 084 | 1 045 581 | 1 052 665 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2019 | 8 974 | 1 516 238 | 1 525 211 |

| | Logiciels | Brevets | Total |
|---------------------------------------------------|---------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2018 | 10 741 | - | 10 741 |
| Acquisition | 5 317 | 2 561 818 | 2 567 135 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 16 058 | 2 561 818 | 2 577 876 |
| Amortissement | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2018 | 547 | - | 547 |
| Amortissement | 2 472 | 448 105 | 450 577 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 3 019 | 448 105 | 451 124 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2018 | 13 039 | 2 113 713 | 2 126 752 |

10. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

| | Immeubles | Équipements | Matériels roulants | Total |
|---------------------------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | - | - | - | - |
| Adoption d'IFRS 16 (Note 3) | 252 454 | 320 601 | 109 213 | 682 268 |
| Au 1 ^{er} janvier 2019 | 252 454 | 320 601 | 109 213 | 682 268 |
| Nouvelle location | 205 168 | 17 667 | 49 458 | 272 293 |
| Au 31 décembre 2019 | 457 622 | 338 269 | 158 670 | 954 561 |
| Dépréciation accumulée | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | - | - | - | - |
| Adoption d'IFRS 16 (Note 3) | - | - | - | - |
| Au 1 ^{er} janvier 2019 | - | - | - | - |
| Amortissement pour la période | 157 409 | 167 274 | 66 528 | 391 211 |
| Au 31 décembre 2019 | 157 409 | 167 274 | 66 528 | 391 211 |
| Valeur comptable nette | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2019 | 252 454 | 320 601 | 109 213 | 682 268 |
| Au 31 décembre 2019 | 300 213 | 170 994 | 92 142 | 563 349 |

11. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

| | Solde au 1 ^{er} janvier 2019 | Acquisition | Crédit d'impôt net | Solde au 31 décembre 2019 |
|-------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Québec, Canada | | | | |
| Propriété - Matawinie (Note a) | | | | |
| Droits miniers | 1 657 778 | 932 211 | - | 2 589 989 |
| Frais d'exploration et d'évaluation | 22 594 705 | 12 707 406 | (2 203 104) | 33 099 007 |
| Total | 24 252 483 | 13 369 617 | (2 203 104) | 35 688 996 |

| | Solde au 1 ^{er} janvier 2018 | Acquisition | Crédit d'impôt net | Solde au 31 décembre 2018 |
|-------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Québec, Canada | | | | |
| Propriété - Matawinie (Note a) | | | | |
| Droits miniers | 861 764 | 796 014 | - | 1 657 778 |
| Frais d'exploration et d'évaluation | 8 117 675 | 17 061 806 | (2 584 776) | 22 594 705 |
| Total | 8 979 439 | 17 857 820 | (2 584 776) | 24 252 483 |

Les coûts sont nets de toutes les subventions reconnues en rapport avec ces coûts.

Note a – Propriété Matawinie

Une large partie de la propriété est sujette à un revenu net de fonderie de 2 %. Chaque tranche de 1 % peut être rachetée par la Société pour un montant de 1 000 000 \$.

Le 14 décembre 2018, après l'étude de faisabilité réalisée sur la propriété, la Société a émis 900 000 actions d'une valeur de 265 500 \$ à 3457265 Canada Inc. et 100 000 actions d'une valeur de 29 500 \$ à Eric Desaulniers, président et chef de la direction de la Société. L'émission était une obligation contractuelle concernant les claims miniers.

12. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE

Au 31 décembre 2019, l'obligation liée à la mise hors service de l'actif d'exploration et d'évaluation est de 621 111 \$ (621 111 \$ au 31 décembre 2018).

13. CAPITAUX PROPRES

13.1 CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale.

En 2018, un montant de 470 028 \$ a été comptabilisé à titre d'autre passif lié aux financements accreditifs. Au 31 décembre 2019, la totalité du montant a été amorti et comptabilisé à titre de recouvrement d'impôts différés.

Le 17 mai 2018, la Société a clôturé un placement privé sans l'entremise de courtiers pour un nombre total de 6 666 667 unités du capital de la Société au prix de 0,30 \$ par unité, pour un produit total de 2 000 000\$ (le « Placement »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement.

Le 13 juillet 2018, la Société a conclu la première tranche d'un placement privé négocié d'un nombre total de 8 961 167 unités dans le capital de la Société, au prix de 0,30 \$ par unité, pour produit brut total de 2 688 350 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire dans le capital de la Société et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires.

Chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ par bon de souscription, pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement. En contrepartie de leurs services, les placeurs pour compte

ont reçu une commission en espèces totale de 37 701 \$, des honoraires de conseiller de 18 970 \$ et un total de 125 669 bons de souscription de courtier et 55 000 bons consultatifs pour acheter collectivement jusqu'à 180 669 actions ordinaires du capital de la Société au prix de 0,40 \$ par action ordinaire, jusqu'au 13 juillet 2020.

Le 13 juillet 2018, la Société a conclu un placement privé sans intermédiaire d'un total de 2 777 778 actions accréditives au prix de 0,36 \$ par action accréditive, pour un produit brut total de 1 000 000 \$.

Le 28 septembre 2018, la Société a complété la seconde tranche d'un placement privé, sans l'intermédiaire de courtiers, pour un nombre total de 11 585 168 unités du capital de la Société, au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit total brut de 3 475 550 \$. Chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ par action ordinaire, pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Le 28 septembre 2018, La Société a complété la seconde tranche de son placement privé d'actions accréditives, sans l'intermédiaire de courtiers, pour un nombre total de 2 506 489 actions accréditives, au prix de 0,36 \$ l'action accréditive, pour un produit brut total de 902 336 \$. La Société a retenu les services de courtiers, qui ont reçu une commission en espèces total de 45 968 \$ et un nombre total de 127 689 bons de souscription leurs permettant de souscrire à un maximum de 127 689 actions ordinaires du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ par action ordinaire, jusqu'au 28 septembre 2020.

Le 2 octobre 2018 la Société a complété la dernière tranche d'un placement privé, avec courtiers, pour un nombre total de 1 310 666 unités au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit total brut de 393 200 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et de la moitié d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement. En contrepartie de leurs services, les placeurs pour compte ont reçu un total de 78 636 bons de souscription de courtier et 566 665 bons consultatifs pour acheter collectivement jusqu'à 645 301 actions ordinaires du capital de la Société au prix de 0,30 \$ par action ordinaire, jusqu'au 2 octobre 2020.

La Société a également complété la dernière tranche de son placement privé d'actions accréditives, sans l'intermédiaire de courtiers, pour un nombre total de 1 111 110 actions accréditives, au prix de 0,36 \$ l'action accréditive, pour un produit brut total de 400 000 \$.

Le 14 décembre 2018, après l'étude de faisabilité réalisée sur la propriété, la Société a émis 900 000 actions d'une valeur de 265 500 \$ à 3457265 Canada Inc. et 100 000 actions d'une valeur de 29 500 \$ à Eric Desaulniers, président et chef de la direction de la Société. L'émission était une obligation contractuelle concernant les claims miniers (Note 11).

Le 25 avril 2019, la Société a clôturé le placement privé sans courtage avec Pallinghurst constitué de 43 825 000 actions ordinaires du capital de la Société, au prix de 0,235 \$ par action ordinaire pour un produit brut total de 10 298 875 \$ aux termes d'un contrat de souscription en date du 2 avril 2019 annoncé précédemment. Au terme de la clôture, Pallinghurst détenait 19,99% des actions ordinaires en circulation de la Société.

Le 28 juin 2019, la Société a complété un placement privé constitué de 42 345 213 actions ordinaires du capital de la Société au prix de 0,235 \$ par action ordinaire pour un produit brut total de 9 951 125 \$.

13.2 BONS DE SOUSCRIPTION

| | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 52 039 727 | 0,39 | 43 192 476 | 0,36 |
| Émis | - | - | 14 261 837 | 0,40 |
| Exercés | - | - | (3 871 003) | 0,20 |
| Expirés | (25 273 585) | 0,40 | (1 543 583) | 0,31 |
| Solde à la fin de l'exercice | 26 766 142 | 0,38 | 52 039 727 | 0,39 |

Les bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établissent comme suit :

| Date d'échéance | 31 décembre 2019 | |
|-------------------|------------------|-----------------|
| | Nombre | Prix d'exercice |
| | | \$ |
| 17 mai 2020 | 3 333 336 | 0,40 |
| 13 juillet 2020 | 4 480 584 | 0,40 |
| 28 septembre 2020 | 5 792 584 | 0,40 |
| 2 octobre 2020 | 655 333 | 0,40 |
| 22 décembre 2020 | 7 534 914 | 0,35 |
| 7 février 2021 | 4 969 391 | 0,35 |
| | 26 766 142 | |

13.3 BONS DE SOUSCRIPTION DE COURTIER

| | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 474 525 | 0,31 | 1 335 711 | 0,30 |
| Émis | - | - | 331 994 | 0,30 |
| Exercés | - | - | (90 000) | 0,23 |
| Expirés | (1 142 531) | 0,30 | (103 180) | 0,30 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>331 994</u> | <u>0,34</u> | <u>1 474 525</u> | <u>0,31</u> |

Les bons de souscription de courtier en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établissent comme suit :

| Date d'échéance | 31 décembre 2019 | |
|-------------------|------------------|-----------------|
| | Nombre | Prix d'exercice |
| | | \$ |
| 13 juillet 2020 | 125 669 | 0,30 |
| 28 septembre 2020 | 127 689 | 0,40 |
| 2 octobre 2020 | 78 636 | 0,30 |
| | <u>331 994</u> | |

13.4 BONS CONSULTATIFS

| | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 771 665 | 0,36 | - | - |
| Émis | - | - | 1 771 665 | 0,36 |
| Exercés | - | - | - | - |
| Expirés | (1 150 000) | 0,39 | - | - |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>621 665</u> | <u>0,36</u> | <u>1 771 665</u> | <u>0,36</u> |

Le nombre de bons consultatifs en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

| Date d'échéance | 31 décembre 2019 | |
|-----------------|------------------|-----------------|
| | Nombre | Prix d'exercice |
| | | \$ |
| 13 juillet 2020 | 55 000 | 0,30 |
| 2 octobre 2020 | 566 665 | 0,30 |
| | <u>621 665</u> | |

13.5 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le conseil d'administration détermine le prix par action ordinaire et le nombre d'actions ordinaires pouvant être attribués à chaque administrateur, dirigeant, employé ou consultant ainsi que toutes les autres conditions rattachées à l'option, sous réserve des règles de la bourse de croissance TSX.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou contractuelle de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options sur actions de la Société se présentent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

| | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|-------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré \$ | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| Solde au début de l'exercice | 11 450 000 | 0,29 | 9 050 000 | 0,27 |
| Octroyées | 5 775 000 | 0,23 | 4 400 000 | 0,34 |
| Exercées | (250 000) | 0,20 | (750 000) | 0,20 |
| Expirées | (1 018 750) | 0,30 | (600 000) | 0,30 |
| Renoncées | (131 250) | 0,31 | (650 000) | 0,36 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>15 825 000</u> | <u>0,28</u> | <u>11 450 000</u> | <u>0,29</u> |
| Options pouvant être exercées | <u>13 800 000</u> | <u>0,28</u> | <u>11 087 500</u> | <u>0,29</u> |

En 2019, la Société a octroyé 1 375 000 options à des officiers, 1 250 000 options à des administrateurs, 2 150 000 options à des employés clés et 1 000 000 options à des consultants. Les options octroyées ont des périodes d'acquisition différentes. Chaque option permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société, au prix moyen de 0,23 \$ l'action ordinaire, pour une période moyenne de 4,2 ans.

En 2018, la Société a octroyé 4 400 000 options à des administrateurs, dirigeants et consultants. Les options octroyées ont des périodes d'acquisition différentes. Chaque option permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société, au prix moyen de 0,34 \$ l'action ordinaire, pour une période moyenne de 4,6 ans.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,23 \$ en 2019 (0,34 \$ en 2018) des options d'achat d'actions octroyés a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------------------------------------|------------|------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution/de modification | 0,24\$ | 0,32\$ |
| Durée prévue | 4,2 années | 4,6 années |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,46% | 2,44% |
| Volatilité prévue | 63,53% | 73,99% |
| Dividende prévue | Nil | Nil |
| Prix d'exercice à la date d'attribution/de modification | 0,23\$ | 0,34\$ |

| Date d'expiration | Nombre octroyés | 31 décembre 2019 | |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| | | Nombre exerçable | Prix de l'exercice |
| | | | \$ |
| 11 mai 2020 | 500 000 | 500 000 | 0,27 |
| 9 juin 2020 | 600 000 | 600 000 | 0,18 |
| 10 octobre 2020 | 300 000 | 300 000 | 0,35 |
| 7 janvier 2021 | 650 000 | 650 000 | 0,20 |
| 11 février 2021 | 250 000 | 250 000 | 0,20 |
| 18 mars 2021 | 225 000 | 225 000 | 0,20 |
| 15 juin 2021 | 175 000 | 175 000 | 0,30 |
| 1 novembre 2021 | 250 000 | 250 000 | 0,25 |
| 2 novembre 2021 | 500 000 | 500 000 | 0,45 |
| 23 décembre 2021 | 575 000 | 575 000 | 0,25 |
| 1 janvier 2022 | 500 000 | - | 0,30 |
| 13 février 2022 | 1 500 000 | 1 500 000 | 0,275 |
| 1 juillet 2022 | 500 000 | - | 0,30 |
| 11 juillet 2022 | 500 000 | 500 000 | 0,30 |
| 25 septembre 2022 | 725 000 | 725 000 | 0,35 |
| 25 septembre 2022 | 150 000 | 150 000 | 0,40 |
| 20 octobre 2022 | 200 000 | 200 000 | 0,39 |
| 27 novembre 2022 | 200 000 | 200 000 | 0,42 |
| 18 mai 2023 | 2 650 000 | 2 650 000 | 0,32 |
| 21 juin 2023 | 100 000 | 100 000 | 0,31 |
| 27 mai 2024 | 1 125 000 | 1 125 000 | 0,235 |
| 12 septembre 2024 | 3 150 000 | 2 500 000 | 0,235 |
| 29 novembre 2024 | 350 000 | 87 500 | 0,21 |
| 29 novembre 2024 | 150 000 | 37 500 | 0,205 |
| | <u>15 825 000</u> | <u>13 800 000</u> | |

14. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en combinant les taux statutaires d'impôt provincial et fédéral de 26,6 % (26,7% en 2018) sur la perte avant impôt en raison du rapprochement suivant :

| | 2019 | 2018 |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Perte nette avant impôt | (6 055 270) | (5 239 937) |
| Impôt sur les bénéfices calculé aux taux statutaires combinés | (1 610 702) | (1 399 063) |
| <i>Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices résultant de :</i> | | |
| Avantages fiscaux non comptabilisés | 1 203 149 | 1 886 262 |
| Paiements fondés sur des actions | 134 414 | 225 601 |
| Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives | 577 532 | 35 020 |
| Recouvrement du passif lié aux actions accréditives | (448 168) | (21 861) |
| Effet du passif d'impôt minier | (324 350) | (758 707) |
| Incidence de la modification du taux provincial | 5 479 | 8 324 |
| Droits miniers différés | 1 223 961 | 2 841 599 |
| Autres | 14 478 | 27 563 |
| | <u>775 793</u> | <u>2 819 738</u> |
| <i>Composition des impôts différés dans le compte de résultat :</i> | | |
| Renversement du passif relatif aux actions accréditives | (448 168) | (21 861) |
| Droits miniers différés | 1 223 961 | 2 841 599 |
| Charge d'impôt différé | <u>775 793</u> | <u>2 819 738</u> |

| | <u>31 décembre 2018</u> | <u>Comptabilisé en résultat net</u> | <u>31 décembre 2019</u> |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | (1 276 490) | (2 429 342) | (3 705 832) |
| Pertes autres qu'en capital | 1 276 490 | 2 429 342 | 3 705 832 |
| Droits miniers différés | <u>(3 860 874)</u> | <u>(1 223 961)</u> | <u>(5 084 835)</u> |
| | (3 860 874) | (1 223 961) | (5 084 835) |
| Renversement du passif relatif aux actions accréditatives | | 448 168 | |
| Variation des impôts différés selon l'état des résultats | | <u>(775 793)</u> | |
| | | <u>(2 801 586)</u> | |
| | | | |
| | <u>31 décembre 2017</u> | <u>Comptabilisé en résultat net</u> | <u>31 décembre 2018</u> |
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | (449 975) | (633 567) | (1 276 490) |
| Pertes autres qu'en capital | 449 975 | 633 567 | 1 276 490 |
| Droits miniers différés | <u>(1 019 274)</u> | <u>(2 841 599)</u> | <u>(3 860 874)</u> |
| | (1 019 274) | (2 841 599) | (3 860 874) |
| Renversement du passif relatif aux actions accréditatives | | 21 861 | |
| Variation des impôts différés selon l'état des résultats | | <u>(2 819 738)</u> | |
| | | <u>(2 819 738)</u> | |

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les écarts temporaires et les pertes autres qu'en capital pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés sont les suivants :

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Fédéral | | |
| Immobilisations corporelles | 1 233 891 | 549 357 |
| Placements en actions | 623 990 | 626 683 |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | 621 111 | 621 111 |
| Dépenses de recherche et de développement | - | 396 719 |
| Frais d'émission d'actions | 1 033 236 | 1 052 252 |
| Droits miniers | 5 084 835 | 3 860 873 |
| Pertes autres qu'en capital | 12 176 497 | 9 347 468 |
| Autres | 53 135 | - |
| | <u>20 827 295</u> | <u>16 057 744</u> |
| | | |
| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
| | \$ | \$ |
| Provincial | | |
| Immobilisations corporelles | 1 233 493 | 548 959 |
| Placements en actions | 623 990 | 626 683 |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | 621 111 | 621 111 |
| Dépenses de recherche et de développement | - | 405 000 |
| Frais d'émission d'actions | 1 020 452 | 1 012 687 |
| Droits miniers | 5 084 835 | 3 860 873 |
| Pertes autres qu'en capital | 12 000 967 | 9 080 892 |
| Autres | 53 135 | - |
| | <u>20 637 983</u> | <u>15 751 205</u> |

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est jugé probable qu'il y aura suffisamment de bénéfices imposables à l'avenir, pour assurer la réalisation de l'avantage fiscal. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés. Ces actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élevaient à 5 416 033 \$ (4 138 269 \$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, la Société avait accumulé des pertes autres qu'en capital à des fins fiscales qui peuvent être utilisées pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs comme suit :

| Exercice | Échéance | Fédéral | Provincial |
|----------|----------|-----------|------------|
| | | \$ | \$ |
| 2019 | 2039 | 5 552 934 | 5 492 771 |
| 2018 | 2038 | 4 137 394 | 4 046 296 |
| 2017 | 2037 | 2 526 100 | 2 764 339 |
| 2016 | 2036 | 1 447 058 | 1 361 256 |
| 2015 | 2035 | 872 913 | 843 978 |
| 2014 | 2034 | 662 366 | 644 323 |
| 2013 | 2033 | 746 942 | 738 057 |
| 2012 | 2032 | 765 393 | 757 321 |
| 2011 | 2031 | 60 616 | 59 098 |

La charge d'impôt différé portant sur les pertes autres qu'en capital a été enregistrée partiellement.

La Société a des reports de crédits d'impôts à l'investissement de 1 264 420 \$ (1 264 420 \$ en 2018) qui expireront entre 2036 et 2039 et qui sont disponibles pour réduire les impôts à payer dans les exercices à venir.

15. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|------------------|----------------|
| | \$ | * Redressé \$ |
| Subventions à recevoir | - | (235 835) |
| Taxe de vente à recevoir | 310 759 | (550 602) |
| Charges payées d'avance | (238 250) | 106 733 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (534 353) | 1 624 334 |
| Total | (461 844) | 944 630 |

| | 2019 | 2018 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|
| | \$ | * Redressé \$ |
| Comptes créditeurs et charges à payer inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation | (349 362) | 2 707 141 |

* Voir la note 22 pour les détails relatifs au redressement causé par une erreur. Les chiffres dans la présente note ont été ajustés pour refléter les corrections.

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les administrateurs et les actionnaires importants.

Le tableau suivant présente la rémunération et les remboursements des parties liées mentionnées ci-dessous :

| | 2019 | 2018 |
|-----------------------------------------------------------------|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Administrateurs et membres de la direction de la Société | | |
| Salaires et charges sociales | 388 599 | 228 641 |
| Paiements fondés sur des actions | 101 156 | 247 424 |
| Membres de la direction de la Société | | |
| Salaires et charges sociales | 601 036 | 430 299 |
| Paiements fondés sur des actions | 82 390 | 215 368 |
| Administrateurs de la Société | | |
| Honoraires de consultation | 94 919 | 79 637 |
| Paiements fondés sur des actions | 159 061 | 295 215 |

Conformément à IAS 24 – *Information relative aux parties liées*, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Par ailleurs, la Société a des engagements conformément à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 330 000 \$. Ces contrats stipulent que des paiements additionnels minimaux d'environ 1 010 000 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a encouru des charges d'intérêts courus de 96 658 \$ en lien avec l'entente de prêt signée avec Pallinghurst. Au 31 décembre 2019, Pallinghurst détient 19,99 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, donc elle a une influence notable sur cette dernière.

Le 14 décembre 2018, après l'étude de faisabilité réalisée sur la propriété, la Société a émis 100 000 actions, d'une valeur de 29 500 \$, à Eric Desaulniers, président et chef de la direction de la Société.

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société évalue son capital en fonction de la valeur comptable des capitaux propres et des emprunts. Le capital est de 42 468 871 \$ au 31 décembre 2019 (26 963 492 \$ au 31 décembre 2018).

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition, d'exploration et d'évaluation de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur, sauf si elle réalise un financement au moyen d'actions accréditatives pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration. Les variations du capital sont présentées dans les états de la variation des capitaux propres.

18. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques financiers résultant de ses activités. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

L'exposition de la Société aux principaux risques financiers et ses politiques financières en la matière sont décrites ci-dessous :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Société gère son risque de liquidité au moyen de l'établissement de budgets lui permettant de déterminer les fonds nécessaires pour financer ses projets d'exploration et d'évaluation. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être affectés défavorablement si l'accès de la Société au marché des capitaux ou à d'autres formes de financement est entravé, que ce soit en raison d'un repli des conditions du marché boursier ou en relation avec des questions propres à la Société. La Société a toujours généré des flux de trésorerie provenant principalement de ses activités de financement et d'investissement.

Toutes les obligations financières à court terme de la Société d'un montant de 9 868 666 \$ (6 716 583 \$ au 31 décembre 2018) sont assorties d'échéances contractuelles de moins d'un an et sont soumises aux conditions normales du marché. La Société évalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital ainsi que le maintien de la liquidité.

Au 31 décembre 2019, la direction de la Société ne croit pas que les fonds disponibles seront suffisants pour permettre à l'entreprise d'éteindre ses obligations financières ainsi que de payer ses dépenses jusqu'au 31 décembre 2020 (voir note 1).

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte découle de l'incapacité d'une contrepartie à respecter ses engagements contractuels. Le risque de crédit de la Société est essentiellement lié aux créances et à la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les créances se composent principalement du remboursement de la taxe sur les produits et services à recevoir des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que des crédits d'impôt minier à recevoir du gouvernement du Québec. La direction atténue le risque de crédit en maintenant sa trésorerie auprès de banques à charte canadiennes.

19. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Ce qui suit présente les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière en conformité avec la hiérarchie de la juste valeur.

Cette hiérarchie classe les actifs et passifs financiers en trois niveaux fondés sur l'importance des données servant à évaluer leur juste valeur. La hiérarchie de juste valeur comprend les niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date de clôture ;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : des données des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables (données non observables).

Les placements en actions évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 sont classés dans le niveau 1. Pour tous les autres actifs et passifs financiers, leur valeur comptable nette constitue une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leurs échéances relativement courtes.

20. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2019, la Société est engagée à des paiements minimums futurs de capital et d'intérêts en lien avec les prêts suivants :

| | 0-1 année |
|-------------------------------------------|--------------------|
| Pallinghurst (Capital et intérêts courus) | 2 096 668\$ |
| IQ (Capital) | 2 418 788\$ |
| Total | 4 515 446\$ |

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En août 2019, la Société a clôturé la clôture d'une subvention avec Technologies du développement durable Canada (« TDDC ») financée par le gouvernement canadien pour un total de 4,25 millions de dollars. Cette subvention aidera la Société à construire une installation de traitement d'épuration du graphite à valeur ajoutée qui sera située à Bécancour, au Québec. En février 2020, la Société a reçu le premier paiement d'étape de 2 millions de dollars. TDDC a également augmenté de 5 % son engagement initial de 4,25 millions de dollars envers la Société, ce qui représente une subvention supplémentaire de 212 500 \$, en raison de l'incidence du COVID-19 sur les entreprises canadiennes. Le montant supplémentaire de 212 500 \$ a été reçu à la fin de mars 2020.

En plus du programme TDDC financé par le gouvernement fédéral, la Société a conclu une autre entente de subvention en avril 2020 avec Transition énergétique Québec (« TEQ »), un programme financé par le gouvernement du Québec, dans le cadre du même projet de construction d'une installation de traitement de purification de graphite à valeur ajoutée. La subvention supplémentaire de 3 millions de dollars a été obtenue via le programme Technoclimat de TEQ.

La Société a également conclu un nouvel accord de dette totalisant 2 millions de dollars avec Pallinghurst le 16 mars 2020. Cette dette sera due et payable le 31 décembre 2020 et portera intérêt au taux de 9 % par année. La Société a également modifié et retraité le contrat de dette initial émis le 27 juin 2019 avec Pallinghurst afin de changer la date d'échéance du remboursement. La date d'échéance de cette dette, qui comprenait un capital de 2 millions de dollars, a été reportée au 31 décembre 2020. Toutes les autres modalités fixées dans l'entente originale signée en 2019 demeurent inchangées.

En avril 2020, la Société a clôturé un financement de 1 994 405 \$ avec Investissement Québec via deux offres de prêt à être déboursées selon les besoins de liquidité de NMG, le tout sujet à la réalisation des conditions contenues aux offres de prêt. La première offre de prêt d'un montant de 641 090 \$ porte intérêt au taux préférentiel actuellement de 2,45 %, majoré de 0,07 % alors que la seconde offre de prêt d'un montant de 1 353 315 \$ porte intérêt au taux préférentiel actuellement de 2,45 % sans majoration. Les intérêts seront payés sur une base mensuelle pendant la durée du terme alors que le remboursement du capital s'effectuera au plus tard à l'échéance du terme, soit le 30 juin 2021.

Après le 31 décembre 2019, la pandémie du coronavirus (COVID-19) a conduit les gouvernements à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Afin de ralentir la progression de la pandémie, le gouvernement du Québec a suspendu les activités économiques non essentielles jusqu'au 4 mai 2020. Jusqu'à la reprise de l'activité économique, Nouveau Monde applique les directives gouvernementales, resserre le rythme des dépenses et concentre ses efforts sur les activités critiques afin d'atteindre les étapes clés du développement de son projet. Des mesures exceptionnelles ont été temporairement déployées pour traverser cette période d'instabilité économique, notamment la suspension des opérations de l'usine de démonstration de Saint-Michel-des-Saints et la mise à pied temporaire d'un certain nombre de salariés horaires, administratifs et de maintenance. Cependant, le développement de la mine et du concentrateur de la propriété Matawinie continue de progresser. L'ingénierie détaillée du site pour le concentrateur et le processus se poursuit sous forme de télétravail avec les membres de l'équipe et les consultants. Les travaux nécessaires à l'obtention des permis du projet progressent également. Les fonctionnaires poursuivent l'analyse de l'étude d'impacts environnemental et social.

22. REDRESSEMENT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE 2018

Lors de la préparation des états financiers, la Société a constaté des erreurs dans l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2018. La première erreur décelée concerne un montant relatif à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations totalisant 562 141 \$ qui était classée par erreur dans la ligne « Variation nette du fonds de roulement » du flux de trésorerie. La Société a effectué le reclassement de cette erreur, car cette dernière créait une différence entre le total des activités opérationnelles et le total des activités d'investissement. L'ajustement correspond à réduire les sorties de fonds à la ligne « Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation », qui se retrouve dans les activités d'investissement, d'un montant de 562 141 \$ et de réduire, du même montant, la « Variation nette du fonds de roulement », qui se retrouve dans les activités opérationnelles.

La seconde erreur se trouvait aussi dans la ligne « Variation nette du fonds de roulement » qui avait été augmentée de 3 308 141 \$ en lien avec l'encaissement d'une nouvelle dette. Cette différence de présentation a été corrigée en augmentant la ligne « Augmentation de la dette, net des frais d'émission » dans les activités de financement pour un montant de 3 308 141 \$ et en diminuant, du même montant, la « Variation nette du fonds de roulement » dans les activités opérationnelles.

Subséquentement, la Société a décidé de redresser l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

| | Notes | 2018 Tel que présenté initialement | 2018 Redressé | Différence |
|---------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | | |
| Variation nette du fonds de roulement | 15 | 4 814 912 | 944 630 | (3 870 282) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 948 351 | (2 921 931) | (3 870 282) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation | 11 | (14 675 768) | (14 113 627) | 562 141 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (18 553 597) | (17 991 456) | 562 141 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | | |
| Augmentation de la dette, net des frais d'émission | | - | 3 308 141 | 3 308 141 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 11 251 708 | 14 559 849 | 3 308 141 |